

Motion de la Faculté des Arts de l'Université de Strasbourg contre la LPR

(approuvée en AG le 17/12/2020)

Nous, enseignant•es- chercheur•euses, personnels administratifs et doctorant•es de la Faculté des Arts de l'Université de Strasbourg, nous sommes réuni•es en Assemblée Générale le jeudi 26 novembre 2020, afin de débattre notre projet d'avenir au sein de l'Université de Strasbourg. Cet avenir passe par une affirmation très ferme de notre opposition à la LPR (Loi de Programmation de la Recherche), opposition à laquelle ont souhaité s'associer les étudiant•e•s, comme en témoigne le soutien des associations étudiantes de la Faculté des Arts (AEAS, AMADEUS et Artscène).

Inquiète pour l'avenir de l'enseignement supérieur, la Faculté des Arts constate que le contenu comme les conditions de préparation et d'adoption du projet de loi de programmation de la recherche sont indignes de la réforme dont ont cruellement besoin l'enseignement et la recherche publics français. Les mesures adoptées portent gravement atteinte aux principes républicains sur lesquels s'est construite l'Université française et dégradent profondément les conditions de production, de diffusion et de transmission du savoir scientifique.

La Faculté des arts dénonce en particulier :

- la remise en cause, par l'amendement 150, du recrutement national des enseignant•es chercheur•euses via la suppression de la procédure de qualification aux fonctions de professeur•e et la possibilité d'y déroger pour le recrutement des maître•s•ses de conférence. La qualification est l'une des garanties du niveau scientifique des collègues recruté•es (mission fondatrice du CNU depuis 1945) ;
- les attaques contre l'indépendance des universitaires et la liberté d'expression sur les campus via la création d'un « délit d'entrave » (amendement 147) défini par le fait de « troubler la tranquillité ou le bon ordre des établissements » ajouté récemment au projet LPR ;
- la précarisation accrue des emplois via la généralisation des *tenure track* (article 6), qui vont entraîner une dégradation de la qualité des enseignements et de l'encadrement des étudiant•es.

La Faculté des arts appelle tou•tes les élu•es actuel•les des conseils centraux ainsi que les candidat•es actuellement en campagne dans le cadre des élections aux conseils centraux des universités à prendre clairement position contre la mise en œuvre de « l'expérimentation » impliquant le contournement de la procédure de qualification et contre la LPR. La Faculté des Arts appelle le Conseil Constitutionnel à abroger les amendements 147 et 150 de cette loi.

La Faculté des arts rappelle son attachement profond à une culture du partage et de la coopération, seule à même de donner lieu à une recherche et un enseignement de qualité. La Faculté des Arts exprime sa conviction profonde qu'une recherche de qualité a besoin d'un climat de coopération tant à l'intérieur des disciplines qu'entre elles. La Faculté des Arts a pour spécificité de privilégier la création artistique, soit comme objet, soit comme méthode de recherche. Ses membres sont donc bien placés pour savoir que la permanence et la coopération entre chercheur•euses sont des conditions essentielles pour la qualité et l'originalité de la recherche, mais aussi pour nourrir les enseignements qui y sont articulés et pour assurer l'encadrement des étudiant•es à toutes les étapes de leur formation. La Faculté des Arts a par ailleurs établi de nombreux liens avec les structures culturelles qui font la spécificité des disciplines qu'elle réunit, et souhaite pouvoir maintenir ces collaborations, que la précarisation des enseignant•es-chercheur•euses risque de fragiliser.

C'est forte de cette expérience et de cette expertise propre que **la Faculté des Arts s'oppose** résolument à toute mesure qui renforcerait la concurrence entre enseignant•es-chercheur•euses, entre composantes, entre facultés ou encore entre universités. La concurrence est néfaste à la recherche en général et introduit des biais et des injustices intolérables dans l'allocation des ressources.

La Faculté des arts s'engage collectivement et avec énergie pour une université inclusive, privilégiant la coopération et permettant l'épanouissement de ses actrices et acteurs.